

13

Essor des cultures illicites et dynamique des institutions agraires dans les agricultures périphériques du Sud

Une comparaison Côte d'Ivoire-Mexique

Éric Léonard

Reproduction des agricultures périphériques et intégration économique : colonisation des marges ou insertion par la marge ?

Les réflexions développées dans ce travail reposent sur deux études concernant les conditions de reproduction de sociétés agraires « périphériques » dans un contexte de crise socio-économique et agro-écologique. Ces deux sociétés se sont construites à travers la colonisation de nouveaux espaces et une intégration forte au marché. Le Sud-Ouest ivoirien a été le théâtre d'un *boom* cacaoyer qui, au cours des années 1970 et 1980, a abouti au défrichement de près de deux millions d'hectares de forêt par des représentants de presque toutes les régions d'Afrique de l'Ouest. Le Tropicque Sec mexicain fut également le cadre d'un mouvement de colonisation foncière, qui s'est propagé, entre la fin

du XVIII^e siècle et les années 1960, du sud-ouest de l'altiplano central vers l'océan Pacifique.

Dans les deux cas, la saturation foncière d'une part, les transformations de l'environnement économique et social liées à l'intégration de ces sociétés au marché mondial d'autre part, ont conduit à une remise en cause du fonctionnement des exploitations agricoles. La production et le trafic de drogue se sont alors imposés comme une alternative de reproduction sociale. Sans prétendre à une quelconque uniformité des processus d'intégration des économies paysannes à la sphère illégale, l'inégale profondeur historique du « phénomène drogue » d'un lieu à l'autre – très récent dans le Sud-Ouest ivoirien, alors qu'il a plus d'une vingtaine d'années dans le Tropicque Sec mexicain – permet d'en mesurer l'impact social à différents stades de son développement et face à des politiques contrastées de lutte contre le trafic.

Deux exemples de systèmes agraires pionniers : la reproduction sociale par la mobilité

Dans le Tropicque Sec mexicain comme dans le Sud-Ouest ivoirien, la dynamique sociale et productive a été caractérisée, d'une part par la construction d'institutions agraires propres, formalisant la tenure de la terre et régulant son accès, d'autre part par la définition de systèmes spécifiques de culture, et enfin par l'existence de disponibilités foncières sur les marges du système agraire. Celles-ci ont permis la reproduction des bases techniques et sociales des exploitations agricoles par le biais des migrations de colonisation, pratiquement au terme de chaque génération.

Le système agraire développé par les éleveurs métis sur le versant sud-ouest de l'altiplano mexicain reposait ainsi sur la propriété privée et l'association de la culture du maïs et de l'élevage bovin, ainsi que sur la mise en place d'une institution spécifique, le métayage, comme base de l'organisation productive et sociale. Il existait une division stricte du travail et des rôles entre le propriétaire et les métayers : les seconds assumaient la production de maïs fournissant la base de l'alimentation humaine et celle du bétail, le premier contrôlant l'excédent commercialisable sous forme de bovins et de porcs gras. Le métayage constituait le support contractuel de l'organisation sociale à l'échelle de l'exploitation et de la société agraire, l'institution autour de laquelle se structuraient les flux d'aliments, de fourrages, de travail, de fertilité, de capitaux et d'information, ainsi que les relations de coopération et de coordination entre les acteurs (Barragan, 1997 ; Cochet, 1993 ; Léonard, 1995).

Si la marge d'accumulation des métayers, et surtout sa réalisation sous forme de bétail, étaient limitées au sein du *rancho* par les droits de pâture alloués par les propriétaires, des espaces de capitalisation existaient sur les marges du système agraire. La migration vers les territoires indiens de la côte Pacifique a ainsi constitué, de génération en génération, le principal mécanisme de promotion sociale : le petit capital accumulé dans le *rancho* par les métayers représentait un argument décisif pour l'installation et l'établissement d'alliances matrimoniales dans les villages indiens, alliances qui donnaient accès aux terres collectives et constituaient un premier pas vers la reconstruction de la structure du *rancho*. À partir des années 1950, la migration vers les centres urbains de l'altiplano, puis vers les États-Unis a ensuite constitué une alternative commune de reconversion. La mobilité s'est ainsi imposée comme le vecteur privilégié de l'intégration sociale.

Les fronts pionniers ivoiriens se sont de même structurés autour de l'élaboration d'un système technique et d'institutions agraires spécifiques, au-delà de l'apparente hétérogénéité des comportements liée aux origines très diverses des colons agricoles. L'association des cultures vivrières (igname, manioc, banane plantain) et des plants de cacao, permettait de maximiser la productivité des travaux de plantation. D'autre part, l'instauration d'un système de rémunération de la main-d'œuvre par des cessions foncières faisait bénéficier les pionniers d'une force de travail abondante et bon marché, dans un contexte de faible coût de la terre. La conjonction de ces deux facteurs a donné lieu à des performances économiques remarquables.

Comme dans le Tropique Sec mexicain, le système agraire pionnier a donc reposé sur la mise en place d'institutions spécifiques (la tenure privée, l'exploitation familiale) et sur un rapport contractuel généralisable à l'ensemble de la société : l'échange travail-foncier instituait des rapports hiérarchiques entre les « aînés » de la migration, qui s'étaient arrogés les prérogatives des « maîtres de la terre », et les nouveaux arrivants qui demeuraient redevables de services en travail et étaient parfois tenus de commercialiser leur production par le biais de ces aînés. Il a ainsi structuré de façon durable les formes de coordination entre les acteurs, les flux d'information, de travail et de produits. Reproduit en cascade par les planteurs, il a aussi permis une expansion rapide des plantations et un rythme d'accumulation élevé.

Dans ce cas également, l'installation sur la frontière agricole assurait l'accès à des rentes différentielles de nature écologique et sociale (Ruf, 1991). Au terme du cycle de vie des pionniers, leurs successeurs ont ainsi eu tendance à privilégier le déplacement vers de nouvelles terres et à entamer un nouveau cycle pionnier. La migration a constitué

le mode de reproduction privilégié des exploitations cacaoyères, depuis les foyers de diffusion initiale de la cacaoculture dans le Sud-Est du pays dans le courant des années 1920, jusqu'aux derniers diverticules du front pionnier du sud-ouest à la fin des années 1980.

L'essaimage d'une partie de la population vers les marges a consacré, de génération en génération, le caractère périphérique des deux sociétés agraires et a contribué à accentuer les spécialisations sur les productions qui bénéficiaient d'un minimum d'infrastructures commerciales (cacao dans le Sud-Ouest ivoirien, production de brouards dans le Tropique Sec mexicain). Il a découlé de cette spécialisation une extrême vulnérabilité aux soubresauts du marché, mais également à la densification démographique : les deux agricultures se caractérisent par la persistance de facteurs de crise que l'on peut qualifier de structurels (vulnérabilité à la croissance démographique, dépendance vis-à-vis des rentes différentielles associées à la colonisation foncière, spécialisation économique excessive), que les migrations et l'intégration croissante au marché ont exacerbés et que seuls les glissements périodiques vers les marges territoriales permettent, temporairement, de lever.

La crise de ces deux agricultures s'est identifiée dans le temps avec une baisse sensible et durable des prix des produits sur lesquels reposait l'économie paysanne : ceux du maïs et des sous-produits de sa culture (porcs gras dans le Tropique Sec, ceux du cacao dans le Sud-Ouest ivoirien). Dans les deux cas, la chute des prix a entraîné une remise en question des formes d'organisation et des institutions qui régulaient l'intégration sociale. Dans le Tropique Sec mexicain, la crise céréalière a pris la forme d'une crise du métayage. La baisse continue de la rentabilité de la culture pluviale du maïs à partir des années 1960 et la savanisation graduelle de l'écosystème, du fait de l'implantation des prairies artificielles, ont contribué à marginaliser les cadets sociaux : le métayage n'a plus permis d'amorcer un processus d'accumulation, préalable à sa réalisation sous forme d'achat de terre dans les zones de frontière. De nos jours, ni ce début d'accumulation, ni la colonisation foncière ne sont plus possibles, alors que le processus de morcellement des exploitations par héritage conduit au gonflement du nombre de paysans sans terre.

Dans le Sud-Ouest ivoirien, l'effondrement des cours internationaux du cacao à partir de 1987 s'est traduit par une récession économique généralisée et par l'affaiblissement de la position des cadets sociaux. L'épuisement de la frontière agricole, conjointement avec la fermeture des débouchés urbains, a contribué à fixer autour de l'exploitation les jeunes générations qui auparavant privilégiaient des stratégies d'émancipation sociale rapide. Ainsi, il n'est pas rare de voir s'instituer des

rapports de métayage entre un père et ses enfants dans la perspective de la cession future, mais largement différée, des plantations concernées. Pour ceux qui sont écartés de ce type de contrat, les possibilités se réduisent à faire valoir leur droit d'usage temporaire des friches familiales pour y cultiver du maïs ou du manioc, plantes peu sensibles à la faible fertilité de ces terres, mais qui sont aussi les moins valorisées au plan commercial. La faiblesse de leurs revenus agricoles les amène donc à effectuer d'importants transferts de travail en direction des exploitations voisines, soit à travers des contrats salariés, soit en se replaçant dans le giron familial, ce qui limite encore leurs perspectives de capitalisation par le travail sur les terres auxquelles ils ont accès.

Des contextes qui se prêtent au pluralisme des normes

La crise du système agraire s'est donc traduite en premier lieu par une remise en question des rapports contractuels qui organisaient l'accès aux ressources et fondaient les mécanismes d'intégration sociale. L'affaiblissement de la position des cadets sociaux va de pair avec la remise en cause de l'autorité des chefs de famille, dans la mesure où le cadre institutionnel sur lequel reposait leur pouvoir s'avère insuffisant pour garantir la régulation sociale. Il résulte de la conjonction de ces facteurs une fragmentation de l'autorité au sein des ménages comme des collectivités paysannes et une forte diversité des normes régissant les rapports entre individus. La mise en œuvre par les cadets de stratégies d'affiliation à d'autres groupes domestiques, en fonction de leur assise foncière ou de leur capital social, et la diffusion de pratiques clientélistes sont les principales expressions de ce phénomène.

En permettant l'émancipation rapide des cadets sociaux, les sociétés pionnières se prêtent à une renégociation périodique des systèmes de normes régulant l'accès aux ressources. Ce pluralisme des normes s'exprime tout autant au regard des lois officielles : dans les deux régions, les arrangements informels entre autochtones et migrants autour de la cession de terres « communautaires » se sont produits hors de toute référence au cadre juridique censé normaliser les transactions. Même si la diversité des systèmes de régulation sociale apparaît moindre dans les sociétés *rancheras* qu'en zone forestière ivoirienne, on y observe le même décalage avec les normes officielles, en particulier dans le domaine de la résolution des litiges. Les autorités administratives y sont perçues comme un « mal nécessaire », qui contribue plus à maintenir un État d'incertitude propice aux manipulations et aux abus qu'à sécuriser l'activité et les formes de coordination locales ; l'évitement de cet inter-

médiaire est de règle et la soumission à la loi y est stigmatisée. La situation n'est pas fondamentalement différente pour les planteurs ivoiriens, et singulièrement pour les étrangers, qui sont soumis au racket des forces de l'ordre dans les forêts classées, aujourd'hui converties en cacaoyères ou aux barrages routiers qui jalonnent l'accès aux marchés urbains.

La généralisation des pratiques clientélistes autour des propriétaires fonciers ne lève pas les blocages qui entourent l'accès aux activités productives, celles-ci étant, dans le contexte actuel, les seules à permettre une reproduction sociale élargie (élevage extensif dans le Tropic Sec, plantation cacaoyère dans le Sud-Ouest ivoirien) : les prélèvements (sous forme de travail ou de produits) auxquels sont soumis les cadets sociaux réduisent ou annulent leur capacité de capitalisation par le travail agricole. En revanche, les relations de contournement, que les deux sociétés entretiennent avec les pouvoirs publics favorisent l'adoption de comportements jugés déviants à l'aune des normes officielles. Les activités illicites ont ainsi diffusé : l'intégration par la marge (du marché global) s'est substituée à la colonisation des marges (territoriales) dans les stratégies de promotion sociale des individus.

La production de drogue : vecteur d'intégration ou instrument de subordination ?

L'insertion des cultures illicites dans le tissu social : une innovation technique qui permet la stabilisation des institutions agraires

Dans les deux régions considérées, la diffusion du trafic de drogue semble avoir eu lieu sans induire de transformation majeure de l'organisation économique et sociale, comme si l'innovation technique – l'introduction d'une nouvelle culture dans les systèmes de production et d'un nouveau produit dans les systèmes d'échange – permettait de différer les innovations sociales et institutionnelles que l'achèvement du cycle pionnier semblait imposer. Parce qu'ils sont illégaux, la production et le trafic de drogue tendent à renforcer (ou à rétablir) le consensus autour des formes de régulation sociale, au bénéfice des groupes qui dominent le jeu local. Ils contribuent ainsi à limiter la prolifération des institutions d'accès aux ressources et le pluralisme des normes qui déstabilisaient les rapports de pouvoir. Dans le contexte particulier des fronts pionniers, la diffusion des cultures illicites permet de restaurer les rapports contractuels qui fondaient les mécanismes d'intégration sociale.

Dans le Sud-Ouest ivoirien, la production de marijuana est le fait de paysans dont l'accès au foncier est fortement restreint. Ainsi, la moitié des producteurs de cannabis enquêtés pratiquaient cette culture en tant que contractuels sur l'exploitation d'un proche. Ils ignoraient quels en étaient les profits réels et leur rémunération était généralement différée pendant plusieurs saisons, jusqu'à ce que leur employeur leur cède un lopin de forêt, une plantation, un petit commerce ou un taxi collectif. Il s'agit de la reproduction des modalités de fixation et de rémunération de la main-d'œuvre caractéristiques de la phase pionnière : la culture du cannabis pérennise les modèles de contrôle de la force de travail liés à l'échange forêt-travail au-delà de l'épuisement de la frontière agricole. L'autre moitié des producteurs de cannabis était composée de paysans qui avaient accès à la terre, parfois même à une petite plantation, mais dont la majorité se trouvait en situation de blocage foncier et n'avait que des possibilités réduites d'accumulation : 20 % d'entre eux n'avaient pas de plantation pérenne et la moitié disposait de moins de trois hectares de cacaoyers, souvent vieillissants. Pour eux, l'insertion dans la sphère illicite représentait une opportunité unique de renforcer leur assise foncière et leur engagement dans la production cacaoyère (Léonard, 1998).

L'organisation de la production illicite autour des modèles « traditionnels » de captation de la force de travail ne remet pas en question l'instrumentation de cette relation au bénéfice des travailleurs. Les stratégies d'insertion dans la sphère illicite se définissent au niveau individuel, peuvent s'établir dans le court terme et débouchent sur une relative autonomisation économique du petit producteur. Il existe, certes, un encadrement de l'activité illégale par des réseaux clandestins et le petit producteur demeure lié à son commanditaire par des rapports de patronage, mais ceux-ci semblent avoir une prise limitée au-delà du cycle productif. Ces caractéristiques autorisent l'expression de stratégies temporaires de capitalisation dans la sphère illicite, puis de réinsertion complète dans l'économie légale.

Dans le Tropic Sec mexicain, la diffusion de la culture du cannabis et, plus récemment, du pavot a permis la résurgence de l'institution du métayage. Du fait des conditions écologiques dominantes (maquis clairsemé, prairies artificielles), des moyens de répression (utilisation de photos-satellite et d'hélicoptères) et de la violence déployée par les forces de l'ordre, les cultures illégales se réalisent en atomisant les semis sur une surface importante, très éloignée des pistes et des habitations qui pourraient être la cible d'exactions policières. Ces conditions imposent aux paysans minifundistes de se placer sous la tutelle d'un grand propriétaire dont le *rancho* réunit les caractéristiques requises pour la culture. Le métayage à moitié s'est ainsi imposé comme le

rapport dominant dans l'organisation du trafic. Il représente, pour les paysans pauvres, la plus sûre forme d'insertion dans les réseaux clandestins. Les propriétaires fonciers assurent les relations avec les commanditaires et se déchargent de la phase la plus risquée du processus productif, celle qui s'étend du semis au conditionnement du produit séché, qui est entièrement assumée par les métayers. L'expérience montre en effet que la répression se concentre sur les tenanciers surpris sur les lieux de culture ou de séchage de la marihuana, alors que les grands propriétaires échappent aux procédures judiciaires en faisant valoir leurs relations politiques, leur absentéisme et leur incapacité à contrôler les activités de leurs métayers sur de grandes surfaces.

Quoi qu'il en soit, les productions illicites sont à l'origine de réussites fulgurantes chez des paysans que leur situation foncière plaçait en marge des dynamiques d'accumulation : l'acquisition d'une camionnette, de bétail, d'un commerce, parfois de terre vient alors alimenter le mythe du succès à la portée de tous. Elles ont ainsi permis de fixer dans les *ranchos* une population qui avait tendance à les abandonner : depuis une quinzaine d'année la population de certaines zones particulièrement enclavées tend à se stabiliser malgré l'extensification des systèmes d'élevage et l'extension des prairies artificielles.

En Côte d'Ivoire forestière : le trafic comme facteur de stabilisation de l'agriculture de plantation ?

La diffusion de la culture du cannabis sur une large échelle dans le Sud-Ouest ivoirien a coïncidé avec l'effondrement des prix du café et du cacao à partir de 1988/89. Mais ce phénomène ne peut pour autant être dissocié de l'essor de la demande intérieure : au plus fort de la crise, la consommation de stupéfiants, amphétamines et marihuana, a constitué un recours pour compenser les départs de travailleurs salariés en augmentant la durée et l'intensité du travail individuel. Comme au Ghana, où le marché intérieur absorbe la moitié environ de la production nationale de cannabis, la demande locale constitue dans le Sud-Ouest ivoirien un débouché important pour les producteurs (Léonard, 1998).

L'existence d'un réseau dense de commerçants et de transporteurs a également permis au trafic de se greffer aisément sur un système économique qui s'était développé en prise étroite avec le marché international. Les volumes considérables de café et cacao acheminés vers les ports d'Abidjan et San Pedro font de la filière café-cacao un support idéal pour le commerce du cannabis. Le trafic de la marihuana semble ainsi avoir été intégré dans les stratégies de diversification ou de recon-

version développées par l'ensemble des intervenants de la filière aux différents échelons d'une société dont la dépendance vis-à-vis des revenus cacaoyers, en pleine érosion, était excessive. Ce contexte particulier mais aussi la « rente de situation » dont bénéficie la Côte d'Ivoire dans ses relations avec les pays du Nord du fait de son poids géopolitique, expliquent la faiblesse de la répression. La petite paysannerie bénéficie ainsi d'un accès relativement aisé au narcotrafic, qui contraste avec les structures coercitives qui dominent cette activité en Amérique latine.

Du fait des conditions phyto-écologiques qui prévalent en zone forestière (végétation dominée par deux formations denses et fermées, les cacaoyères et les jachères à *Chromolaena odorata*), les petites surfaces ne constituent aucun obstacle insurmontable aux cultures clandestines. La moitié des producteurs enquêtés les réalisaient sur des parcelles très réduites, ne leur appartenant souvent pas. En 1995, leur rémunération (sous forme de terre ou d'un capital commercial) répondait à une norme relativement uniforme, attribuant une valeur de 300 à 350 000 francs CFA pour la culture de 1 000 m² (l'unité de référence étant un carré dont les côtés varient de 25 à 35 m) et pour chacun des deux à trois cycles de culture annuels.

Les producteurs installés sur leur propre terre bénéficient généralement de revenus supérieurs. En 1995, la majorité commercialisait sa production au poids, en association avec un intermédiaire leur assurant l'achat de l'ensemble de la récolte ainsi qu'une protection sûre vis-à-vis des forces de l'ordre. Ce commanditaire fournissait les semences et garantissait le prix d'achat. La valeur bord-champ du kg de marijuana s'établissait autour de 7 à 8 000 francs CFA, soit un produit brut de 1,5 et 2 millions de francs CFA pour la culture de 0,1 hectare, correspondant à une production de 200 à 300 kg. Seuls 15 à 20 % des producteurs interrogés parvenaient à vendre au détail une partie de leur récolte sur les marchés de proximité dans des conditions de rentabilité bien supérieure (un sac de 20-25 kg de marijuana rapportait, en 1995, 500 000 francs CFA en moyenne, et la culture de 0,1 hectare entre 3 et 5 millions de francs CFA).

De tels niveaux de rémunération sont de nature à bouleverser les conditions de reproduction de la société agraire : en 1995, il suffisait de vendre un sac et demi de marijuana, soit la production de 150 m³ environ, pour couvrir les besoins de base annuels d'une famille. Les paysans sans terre, rémunérés « à la surface », recevaient dix fois le salaire annuel d'un manoeuvre agricole dans la sphère légale. La production de 0,1 ha, vendue au poids, procurait, sur deux cycles de culture, un revenu annuel de 3 à 4 millions de francs CFA, soit le produit d'une cacaoyère d'une trentaine d'hectares. Les revenus annuels générés par le

cannabis sont en moyenne de 4 600 000 francs CFA, soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière.

L'impact du cannabis apparaît d'autant plus fort que cette culture s'insère dans les systèmes de production sans concurrencer les autres activités agricoles, ni dans l'occupation de l'espace, ni dans l'organisation du travail : en raison des petites surfaces occupées par le cannabis et de la nécessité de maintenir une discrétion absolue, les travaux y sont réalisés en fin de journée, après avoir assuré l'entretien des autres cultures, lorsque les propriétaires des parcelles voisines sont déjà retournés au village. Le coût d'opportunité du travail consacré au cannabis est donc très faible. D'autre part, les revenus illicites servent à financer les autres cultures (achat de produits phytosanitaires pour les plantations cacaoyères ou les rizières, réparation du matériel) et des acquisitions ou des améliorations foncières.

Les complémentarités apparaissent particulièrement fortes entre la culture du cannabis et celle du cacao : après la dissolution des rentes écologiques et sociales associées au front pionnier, les investissements nécessaires au renouvellement des plantations supposent une injection massive de capital et la culture du cannabis est, parmi les activités accessibles aux petits paysans, la seule qui permette de tels transferts. En retour, la plantation représente la meilleure valorisation possible des revenus illicites dans le secteur agricole, compte tenu de la nécessité de maintenir une base foncière pour poursuivre cette activité. Bon nombre des investissements réalisés par les producteurs de marijuana restent d'ailleurs localisés dans la région et participent de son développement : il en va ainsi de la construction d'hôtels, de l'acquisition de taxis-brousse et de véhicules de collecte du café et du cacao, de l'achat de plantations ou de l'installation de commerces de café, de cacao ou de riz. Si la production de marijuana ne peut être considérée, de par sa nature illégale, comme un facteur de stabilisation de l'agriculture de plantation, elle semble bien favoriser une transition souple des systèmes de production pionniers vers des formes stabilisées d'exploitation.

Dans le Tropicque Sec mexicain : le trafic de drogue en relais des mécanismes traditionnels de contrôle et de sujétion sociale

Ce qui caractérise aujourd'hui le trafic de drogue dans le Tropicque Sec, c'est son institutionnalisation. Au même titre que la migration clandestine aux États-Unis, le trafic de drogue est en effet devenu une norme dominante dans les stratégies sociales et les systèmes de représentation

des jeunes générations¹ ; ces deux activités sont aujourd'hui considérées comme les seuls moyens d'accéder aux biens de prestige en même temps qu'elles participent de la construction des statuts individuels autour des valeurs traditionnelles des sociétés *rancheras* (courage physique, indépendance, mépris des lois républicaines). À ce titre, elles se sont converties en véritables rites de passage à l'âge adulte. Le nombre d'arrestations pour production et trafic de drogue dans l'État du Michoacán a ainsi été multiplié par près de 20 au cours des années 1980 (30 en 1980, 574 en 1989) ; la moitié de ces détenus sont des paysans, 60 % d'entre eux ont moins de 30 ans, 80 % moins de 35 ans (Vargas, 1993).

Il est facile d'accéder aux revenus proposés par les trafiquants à travers un contrat de métayage avec un grand éleveur. Les contrats concernent généralement la culture de 40, 50 pieds de cannabis ou plus, répartis en plusieurs îlots dispersés. En 1990, dix pieds de marihuana sèche, soit environ 9 kg, rapportaient 3 000 à 4 500 pesos (entre 85 et 130 dollars), soit la valeur marchande de 8 tonnes de maïs (la production de 6 à 7 hectares). Un contrat de base portant sur 50 pieds procurait un revenu équivalent à huit années du salaire d'un manœuvre agricole, ou quatre seulement si la marihuana était cultivée en métayage. Les retombées financières du trafic dépassent largement la strate des producteurs. Les journaliers employés à la récolte du cannabis ou du pavot reçoivent un salaire cinq à dix fois supérieur à celui en vigueur dans la sphère légale ; les paysans sans terre et leurs familles fournissent également le gros des bataillons de « mules » qui transportent de petites quantités de marihuana dans les autobus qui relient la région à l'altiplano. Les principaux bourgs du Tropic Sec sont le cadre d'un *boom* immobilier et le foyer d'une activité importante autour des maisons de commerce, compagnies de transport et entreprises de construction qui servent de façade légale et de fonds de blanchiment aux petits et grands trafiquants.

Cette prospérité apparente se traduit-elle pour autant par une amélioration des conditions de capitalisation des secteurs pauvres de la population ? Rien n'est moins sûr si l'on considère les distorsions que le trafic a entraînées dans l'économie régionale. L'injection massive de dollars provenant des activités illicites (émigration et narcotrafic) a induit une inflation qui touche l'ensemble des facteurs de la production agricole : dans la région du Moyen-Balsas, il fallait, en 1989, consacrer le

¹ Les saisies annuelles de marihuana réalisées dans l'État du Michoacán, provenant en quasi-totalité du Tropic Sec, sont passées de 5 t au début des années 1980, à une moyenne de 50 à 60 t. à la fin de cette décennie et 70 à 75 t en 1995. Le Michoacán figurait au premier rang des 32 États mexicains en ce qui concerne les surfaces de cannabis détruites entre 1988 et 1993, avec 11 271,5 ha, soit près de 20 % du total national (Astorga, 1996 : 133).

produit monétaire net de la culture du maïs sur 40 hectares pour acquérir un hectare de terre labourable ! Les terrains les plus enclavés, qui sont les plus propices à la culture du cannabis, sont ceux qui ont vu leur prix le plus augmenter. Cette hausse concerne également le coût du travail : au cours des années 1980, alors que le salaire minimum baissait de 40 % en termes réels au niveau national, il augmenta dans les mêmes proportions dans la région du Moyen-Balsas ; en 1989, il atteignait le double du salaire proposé dans les zones d'agriculture intensive de l'altiplano (Léonard, 1995).

Cette évolution pénalise, au premier chef, les producteurs de maïs, dont la culture impose le recours à des travailleurs salariés à des étapes cruciales du calendrier agricole. Les paysans y ont réagi en simplifiant les itinéraires techniques et donc en limitant leurs rendements. La dollarisation de l'économie régionale a ainsi contribué à renforcer la crise de l'agriculture vivrière. D'autre part, l'achat de bétail constituant l'un des secteurs d'investissement privilégiés des trafiquants, la taille des troupeaux a beaucoup augmenté au cours de la décennie de 1980 ; ce faisant, la pression sur les ressources fourragères s'est accrue au détriment des tenanciers des *ranchos* dont les droits de pâture étaient déjà très restreints.

Mais l'insertion dans le trafic ne peut être transitoire et se limiter à l'accumulation des moyens de production qui font défaut au paysan : la violence et l'élimination physique sont systématiquement employées pour maintenir la cohésion des réseaux. On se trouve dans une situation paradoxale : alors que le trafic de drogue est devenu, avec la migration clandestine, la seule alternative de reproduction élargie pour les petits tenanciers, la réalisation d'investissements productifs dans le secteur agricole demeure bloquée pour cette frange de la population et la crise de l'agriculture paysanne s'approfondit. Ce paradoxe n'est qu'apparent. Élevage extensif et trafic de drogue procèdent des mêmes logiques de contrôle de l'espace et des moyens de production. Leur monopole est à la source des rentes de situation et des mécanismes d'extraction du surplus agricole dont ont bénéficié les grands éleveurs au long de l'histoire agraire. L'organisation du trafic induit ainsi un renforcement des écarts d'accumulation et des processus de concentration de la terre et du bétail.

Cette situation nous amène à faire référence aux conditions macro-sociales dans lesquelles se déroule le trafic. Les zones enclavées du Tropic Sec vivent depuis une quinzaine d'années en état de guerre. Les détections de cultures illicites ou les saisies de drogue par les forces de l'ordre sont systématiquement accompagnées d'une répression brutale et aveugle contre les localités les plus proches, suspectées d'abriter des trafiquants : vols, destructions, tortures, viols, assassinats, dont sont

victimes autant les voisins innocents que les délinquants, sont communs. Ces débordements en appellent d'autres : une partie de la production de drogue est troquée contre des armes dont les commanditaires du trafic font un commerce lucratif. La répression a également joué un rôle de sélection des structures clandestines qui organisent le trafic : les petits intervenants ont été neutralisés au profit de réseaux suffisamment puissants pour négocier des alliances avec les autorités administratives et politiques au long des routes d'acheminement de la drogue vers les États-Unis.

Cette insertion du trafic dans les structures locales de pouvoir a été favorisée par le repli de l'État, sous ajustement structurel au cours des années 1980. Ce retrait a eu une incidence directe sur la capacité du pouvoir central à financer et contrôler les réseaux clientélistes qui constituent sa base et a contraint l'État à une tolérance négociée vis-à-vis des acteurs qui pouvaient assumer partiellement le financement de ses relais locaux. Certains chefs du trafic se sont ainsi substitués à l'État paternaliste et au *caudillo* révolutionnaire comme figures autour desquelles se structurent les clientélismes et les représentations identitaires. Le développement du trafic dans le Tropic Sec s'est donc réalisé en prise étroite avec les structures locales de pouvoir, contrôlées par les grands propriétaires terriens et les grands éleveurs, suivant des modalités qui correspondaient aux intérêts de ces élites.

Quelles implications pour les politiques publiques ?

Au Mexique comme en Côte d'Ivoire, l'organisation de la production et du trafic de drogue semble répondre à un besoin, ressenti à différents niveaux des filières de production et des sociétés en crise, de pérenniser un environnement perçu comme sécurisant. Cet environnement était façonné par les mécanismes de régulation étatique et les institutions locales. Le retrait de l'État et la saturation des ressources locales ont remis en cause cette situation. Les conditions d'essor des productions illicites dans les deux pays montrent que l'organisation du trafic reproduit certaines formes d'intervention de l'État et contribue à revitaliser des institutions locales et extra-locales en crise. Ces caractéristiques postulent un développement rapide du trafic dès lors que les politiques publiques contribuent à déstabiliser l'environnement des sociétés rurales. Elles posent également le problème de la légitimité de l'État vis-à-vis de sa base paysanne et des pouvoirs locaux confrontés au taris-

sement des sources de financement qui permettaient le fonctionnement des réseaux clientélistes. De fait, les réseaux clandestins tendent à se substituer à l'État défaillant dans les domaines de l'encadrement social, de la socialisation et de la redistribution, en reproduisant certaines formes d'organisation des systèmes politiques fondés sur l'État clientéliste (Rivelois, 1995).

De ce fait, l'organisation du trafic de drogue tend à confirmer la tendance à l'exclusion ou à l'intégration des processus de développement en cours. La différence majeure entre le cas du Tropic Sec mexicain et celui des fronts pionniers ivoiriens réside dans le fait que le développement économique suivi depuis des décennies est, dans le premier cas, de nature excluante, liée à l'élevage extensif, et débouche sur le monopole de la terre alors qu'il repose, dans le second, sur l'intégration du plus grand nombre à l'économie de plantation, en tant que producteurs de café et de cacao. La pérennisation, *via* le narcotraffic, des systèmes de régulation sociale dépend, dans une large mesure, de la possibilité donnée aux pouvoirs, tant à l'échelle locale qu'au niveau central, de capitaliser une partie des retombées du trafic comme source de légitimité.

La capacité des pouvoirs publics à intégrer le narcotraffic comme instrument de légitimité dicte dans une large mesure leur attitude dans le sens de la tolérance négociée ou de la répression, et détermine les expressions de cette dernière. Nous touchons là à une différence majeure entre les cas mexicain et ivoirien : on se trouve en présence de deux modèles distincts de régulation des marchés licites, qui déterminent largement les modalités d'organisation du trafic. En Côte d'Ivoire, l'accès aux marchés d'exportation est limité à un nombre réduit de filières, contrôlées par le pouvoir central ou par les grandes familles qui forment le premier cercle de l'État. Le développement du narcotraffic ne menace pas *a priori* le système centralisé de gestion des rentes. La répression répond davantage aux stratégies d'autofinancement des appareils policier et judiciaire qu'à une réelle volonté de canaliser la collecte primaire de marihuana ; ces conditions ne sont pas étrangères au fait qu'en apparence, aucune structure de type mafieux n'intervient en Côte d'Ivoire dans le trafic. Pour les paysans ivoiriens, l'engagement dans la production de marihuana peut, en conséquence, être transitoire et se limiter au saut d'accumulation qui permettra la reproduction élargie des exploitations.

Au Mexique en revanche, la frontière avec les États-Unis et l'intégration économique des deux pays sont propices à une démocratisation du trafic au détriment des groupes de pouvoir. La répression exercée au profit des acteurs qui financent les structures locales de contrôle politique contribue à affirmer les fonctions régulatrices de l'État. L'enga-

gement des paysans dans la sphère illicite est alors définitif, tout retrait étant sanctionné par l'élimination physique du contrevenant. La politique de répression a ainsi contribué à la sélection de structures mafieuses, articulées aux différentes composantes du parti officiel, les coups portés par les pouvoirs publics à ces structures suivant de près les mouvements de balancier imprimés par la lutte que se livrent ces différentes composantes pour la conquête du pouvoir central.

Dans le contexte d'affaiblissement des États patrimonialistes de type rentier, dont le Mexique et la Côte d'Ivoire constituent deux exemples achevés, le trafic de drogue apparaît comme un moyen, adaptable à presque tous les niveaux de la société, de stabiliser les institutions de régulation sociale. Il peut représenter un amortisseur de crise, le régulateur d'une transition douce face aux politiques de libéralisation. Mais il peut également constituer un obstacle majeur au succès de ces politiques, en légitimant et pérennisant le rôle des maîtres de clientèles et le système de redistribution centralisée des rentes. Une politique stricte de répression conduit par ailleurs, l'exemple des pays latino-américains le montre, à la constitution de structures mafieuses dont la capacité de pénétration du système politique et de la sphère économique légale est beaucoup plus grande.